



Cinq policiers blessés près de la Foire du Trône

05.04.2009, 10h39 | Mise à jour : 10h51

Cinq policiers ont été blessés samedi soir aux abords de la Foire du Trône, à Paris (XIIe), en intervenant lors d'incidents qui ont dégénéré à la station de métro Reuilly-Diderot, a-t-on appris de source policière dimanche. Quatre jeunes gens ont été interpellés et placés en garde à vue.

Il est 22 h 30 quand les policiers sont appelés pour des incidents avec des jeunes gens «près du métro». Selon les premiers éléments de l'enquête, c'est alors qu'ils tentent d'interpeller l'un des auteurs présumés de ces premiers incidents que la situation dégénère en bagarres. Très vite, plusieurs des jeunes gens s'en prennent aux forces de police qui appellent des renforts. Cinq policiers ont été blessés dont une femme gardien de la paix qui a eu la mâchoire fracturée. Des interpellations ont été effectuées par la police.

«Attitude irresponsable de voyous»

La préfecture de police (PP) a indiqué avoir mis un «important dispositif policier» à la Foire car, «au premier jour d'ouverture (samedi), il y a souvent des bandes venant de banlieue qui viennent s'y manifester». Selon elle, il y a eu six interpellations samedi soir dans l'enceinte de la Foire, pour «port d'armes prohibées» par exemple.

«Une nouvelle fois, il y a eu des violences graves et nous dénonçons l'attitude irresponsable de voyous», a réagit Thierry Mazet, responsable d'Alliance (second syndicat de gardiens de la paix), qui rapproche cette affaire avec la mort d'un policier, il y a deux ans, à cette même Foire du Trône. «Nous ne voulons pas que la Foire dégénère comme il y a deux ans, elle doit rester un lieu festif, il faut y mettre les moyens».

Selon lui, la femme policier blessée a obtenu 45 jours d'interruption totale de travail (ITT).

Le 9 avril 2007, une bousculade à l'entrée d'un manège de la Foire du trône avait été provoquée par des jeunes gens. Des policiers s'étaient interposés. Reynald Caron, 31 ans, avait été tué sur le coup par une nacelle du manège.

En janvier 2009, le parquet de Paris a fait appel d'un jugement du tribunal pour enfants de Paris qui avait condamné un adolescent de 16 ans, auteur présumé des faits, à cinq ans de prison dont six mois ferme. Cette condamnation, jugée trop clémente, avait suscité des protestations de syndicats de police.